



Au Conseil communal de et à 1041 Bottens

# Préavis municipal n° 2019-14 relatif à La rénovation de la place de jeux du terrain de football

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

#### 1. Préambule

La place de jeux pour enfants près du terrain de football est la plus utilisée. En effet, les classes du collège des Lionceaux et l'UAPE Croc'Lionceaux s'y rendent régulièrement. Cette place est par ailleurs la place de fête de notre village et nombreux sont les enfants qui utilisent ce parc lors des diverses manifestations. Malheureusement les engins ont beaucoup vieilli et ne correspondent plus du tout aux normes de sécurité en vigueur.

## 2. Description de la place de jeux actuelle

### Actuellement il y a :

- Une balançoire double, en métal, assise en bois : Il y a eu récemment un maillon qui a cédé. Les normes actuelles n'autorisent plus des maillons en métal où un enfant risque de se coincer un doigt. Par ailleurs l'emplacement est dangereux, les enfants se balançant dans le sens du passage. Les dalles en béton caoutchouté sont usées et ne font plus office d'antichoc.
- Tape-Cul: il est très usé et instable. Il n'y pas de zone d'amortissement de chute autour à part de l'herbe.
- Structure de grimpe en bois et filet : Le filet a du être enlevé car il était désagrégé. Il ne reste plus que la structure qui mesure plus de 2 mètres et il n'y a aucune surface d'amortissement de chute. Le bois est passablement pourri.
- Toboggan: il est en bon état et ne présente pas trop de traces d'usures. Il n'est pas qualifié de dangereux par les spécialistes.

## 3. Solution proposée

Actuellement, en cas d'accident notre responsabilité pourrait être engagée. Il est donc prévu de démonter les jeux actuels et de ne laisser que le toboggan.

Nous avons 2 places de jeux dans le village, l'une se situant au Ru (dit « le Petit Parc ») et celle du terrain de football.

Notre vision est de favoriser les engins pour les petits enfants au « Petit Parc » et pour les plus grands enfants au terrain de football.

### 4. Notre choix

Nous prévoyons 2 nouveaux jeux en remplacement des jeux existants avec une implantation dans la zone du côté de la piste de pétanque. Cette zone est en effet plus éloignée de la route et permet une meilleure surveillance des enfants par les parents ou les enseignants. Après discussion avec le spécialiste des jeux, en accord avec le fait que les classes ainsi que l'UAPE viennent beaucoup jouer à cet endroit, notre choix s'est porté sur un arbre à grimper tournant ainsi qu'une balançoire nid d'oiseau. Ce sont des jeux prévus pour accueillir plusieurs enfants en même temps.

Les normes de sécurité actuelles prévoient des zones de chutes très grandes, il n'y a donc pas la place pour autre chose dans cette zone.

Autour des engins, les zones de chutes sont prévues comme suit :

- Balançoire nid d'oiseau : Dalles de gazon en granulé de caoutchouc qui laissent pousser l'herbe, et dalles antichocs pour les zones d'usure.
- Arbre à grimper : Dalles de gazon en granulé de caoutchouc qui laissent pousser l'herbe, et dalles antichocs pour les zones d'usure.

### 5. Coûts

5. Codes			
Arbre à grimper	CHF	3 676	
Dalles antichoc verte	CHF	1 232	
Dalle de gazon verte antichoc en granulé de caoutchouc	CHF	1 387	
Balançoire nid d'oiseau	CHF	4 370	
Dalle antichoc	CHF	699	
Dalle de gazon verte antichoc en granulé de caoutchouc	CHF	832	
TVA	CHF	949	
Sous-total	CHF	13 145	
Démolition de la place actuelle et installation par			
Une entreprise de construction	CHF	10 548	
Divers et imprévus	CHF	1 307	
Total final	CHF	25 000	

### 6. Conclusions

Ceci exposé, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Bottens;

- Vu le préavis municipal n° 2019-14
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour ;
- Entendu le rapport de la commission désignée pour étudier cet objet ;
- Entendu le rapport de la commission des finances ;

#### Décide

- 1. **D'approuver** la rénovation de la place de jeux du terrain de football tel que décrit ;
- 2. D'engager une dépense d'investissement de CHF 25'000.-;
- 3. **De financer** tout ou partie de la dépense par un emprunt contracté auprès d'un établissement bancaire, ce aux meilleures conditions du moment.
- 4. **D'amortir** cet investissement sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement 3100.331, la première fois l'année qui suit l'achèvement des travaux.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic Le Secrétaire municipal

L. Imoberdorf Gerbe

Municipal responsable du dossier : Patricia Riva